



Compte Rendu de la réunion du conseil municipal d'Aureville

Mardi 26 mars 2024 - CM 2024-02

Ouverture de séance : 20 heures 30.

Membres en exercice : 15 / Présents : 12/ Pouvoir : 0 / Votants : 12

Présents : *ESPIC Xavier, Maire - AJAC Carole - TARROUX Francis - CAMUS Gabriel - VERBEKE Céline - MANENT Corinne - GROENEN Jesse - BACCHIN Patrice - LANDREA Benoît - CASSAN Christine - BOISLIVEAU - Anthony ANDRE Dominique.*

Absents excusés : *SCHMIT Sylvie - MOUMIN Jean-Marc - GILLES André.*

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT), Madame *MANENT Corinne* est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu du 27 février 2024

Sujet avec débats

I. BUDGET

1. Approbation du compte de gestion 2023
 2. Approbation du compte administratif 2023
 3. Affectation du résultat
 4. Vote des subventions associations 2024
 5. Vote des taux d'imposition 2024
 6. Vote BP 2024
-
2. Demandes de subventions pour le projet école (modification du plan de financement)
 3. Portail la Granja del Castèl
 4. ACTES - Signature d'une convention avec le Sicoval

Vie Communale

- Compte rendu des activités communales

Vie Intercommunale.

- Compte rendu des activités intercommunales

Questions diverses



TABLE DES MATIÈRES

SUJETS AVEC DÉBAT

BUDGET

État récapitulatif des indemnités perçues mensuellement par les élus.
Approbation du compte de gestion 2023.
Approbation du compte administratif 2023
Affectation du résultat du budget communal 2023
Vote des subventions aux associations
Vote des taux d'imposition des taxes
Vote du Budget Primitif 2024

TRAVAUX

Extension garderie scolaire / Rénovation énergétique / Ravalement des façades école RDCH et R+1 - Demande de subventions - Annule et remplace la délibération du 27 février 2024.
Pose d'une barrière à la Granja del Castèl
Projet ACTES

SUJETS SANS DÉBAT

Vie Communale

Urbanisation/Voirie/Travaux
Aménagement entrée salle La Ganja del Castèl

Ecole/Jeunes/Sport/Associations

Ecoles

Collège

RPI

Jeunes

Associations

Arbres et Paysages d'Autan

Café associatif

Comité des fêtes

CCAS

Communication

Vie Intercommunale

Sicoval

Communauté de commune

Groupe opérationnel gestion des déchets

Groupe opérationnel restauration collective

Monsieur le Maire ouvre la séance du 26 mars 2024 à 20h30. Le compte rendu de la réunion du 27 février 2024 est approuvé à l'unanimité.

SUJETS AVEC DÉBAT

BUDGET

État récapitulatif des indemnités perçues mensuellement par les élus.

L'article L 2123-24-1-1 du CGCT, créé par la loi Engagement et proximité, prévoit que chaque année les communes établissent et communiquent aux conseillers municipaux, avant l'examen du budget de la commune, un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toute fonction exercés en leur sein et au sein de tout syndicat.

	ESPIC Xavier		MANENT Corinne	MOUMIN Jean- Marc	TARROUX Francis
Fonction	Maire d'Aureville	Personne associée au conseil de communauté du Sicoval	Maire-Adjoint d'Aureville	Maire-Adjoint d'Aureville	Maire-Adjoint d'Aureville
Indemnité mensuelle nette de fonction	428.10 €	543.21 €	107 €	107 €	107 €
Avantage en nature	/		/	/	/
Remboursement de frais	/		/	/	/

Approbation du compte de gestion 2023.

CM-03-2024 - 01/06

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus.

Approbation du compte administratif 2023

CM-03-2024 - 02/07

Sous la présidence de Monsieur Dominique ANDRE, conseiller municipal chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2023 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	464 080.40 €
Recettes	507 197.04 €
Excédent de clôture :	43 116.64 €

Investissement

Dépenses	831 700.98 €
Recettes	1 358 892.43 €
Excédent de clôture :	527 191.45 €

Restes à réaliser :

Dépenses : 0 €
Recettes : 0 €

Hors de la présence de Monsieur Xavier ESPIC, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2023.

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus.

Affectation du résultat du budget communal 2023

CM-03-2024 - 03/08

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 43 116.64 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultats de fonctionnement

Résultat de l'exercice: + 43 116.64 €

Résultats antérieurs reportés :	+ 924 954.16 €
Résultat à affecter:	968 070.80 €
<u>Solde d'exécution d'investissement :</u>	
- Résultat de l'exercice :	+ 527 191.45 €
- Résultat antérieur reporté :	- 666 702.25 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €

AFFECTATION

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	139 510.80 €
2) Report en fonctionnement R 002	828 560.00 €
3) Report en Investissement R002	0.00 €

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus.

Vote des subventions aux associations

	Subvention 2024
ACCA (Association de chasse)	500
AURECLER	500
CAMINAREM	500
CAFE ASSOCIATIF	400
COMITE DES FÊTES	3 700
OCCE Coopérative scolaire	(70 élèves x 11) 770€ 750€ (classe verte)
FOYER RURAL	3 500
NOEL	200
PASTEL	550
Prévention routière	100
Club de pétanque	500
TOTAL / an	11 970€

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus

Vote des taux d'imposition des taxes

CM-03-2024 - 04/09

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS).

Il précise que le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Lors de la réunion de travail du 27 mars 2023 il a été proposé de procéder au vote d'un taux de THRS plus cohérent par rapport au taux de TFPB, soit 12%.

En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de :

- Voter comme suit les taux en 2024

TAXES	Taux 2023 (rappel)	Taux 2024
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	33,67	34
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	38,37	38,75
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (THRS)	0	12

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter pour 2024 les taux suivants :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 34 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 38,75 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : 12 %

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus.

Vote du Budget Primitif 2024

CM-03-2024 - 05/10

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024, arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 12 mars 2024, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 351 464.08 €
Dépenses et recettes d'investissement : 487 050.00 €

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 351 464.08	1 351 464.08
Section d'investissement	487 050.00	487 050.00
TOTAL	1 838 514.08	1 838 514.08

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif 2024,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le budget primitif 2024 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 351 464.08	1 351 464.08
Section d'investissement	487 050.00	487 050.00
TOTAL	1 838 514.08	1 838 514.08

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus.

TRAVAUX

Extension garderie scolaire / Rénovation énergétique / Ravalement des façades école RDCH et R+1 - Demande de subventions - Annule et remplace la délibération du 27 février 2024.

CM-03-2024 - 06/11

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil Municipal que par délibération du 26 septembre 2023, il a décidé de travaux d'extension et de rénovation énergétique des bâtiments scolaires.

LOT N° 1	Voirie Réseaux Divers Assainissement	22 500,00
LOT N°1bis	Fondations	6 500,00
LOT N° 2	Gros Œuvre	18 000,00
LOT N° 3	Charpente Couverture Préau couvert	21 200,00
LOT N° 3bis	Isolation des combles	6 000,00
LOT N° 4	Menuiseries Aluminium	16 000,00
LOT N° 5	Doublages / Isolation / cloisonnements	24 000,00
LOT N° 6	Fourniture portes	3500,00
LOT N° 7	Plomberie Sanitaires	7 000,00
LOT N° 8	Courant fort Courant faible / VMC	12 000,00
LOT N° 9	Chauffage par clim gainable	31 500,00
LOT N° 10	Revêtements de sols intérieurs sols souples	14 000,00
LOT N° 11	Peintures intérieures	13 000,00
LOT N° 12	Revêtements de murs extérieurs / isolation et ravalement	96 000,00
LOT N° 13	Serrurerie	7 500,00
LOT N° 14	Centralisation et gestion calendaire des systèmes de chauffage	15 719,00
Travaux HT		314 419.00
<u>Frais annexes</u>		
Honoraires Architectes	FT 10% plus REL	32 000,00
Bureau d'étude sol	FT	1600,00
Thermique RT 2020	FT	1600,00
Bureau de contrôle	FT	4500,00
Total H.T. : 354 119,00		
T.V.A. 20,0 % : 70 823,80		
Total TTC		424 942.80 €

Monsieur le Maire présente à son Conseil Municipal le plan de financement pour la réalisation de ce projet. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le projet de travaux.

Monsieur le Maire présente ensuite le plan de financement pour réaliser cette opération.

Nature des dépenses	Montant (HT)
Maîtrise d'œuvre	
Honoraires architecte	32 000,00 €
Études complémentaires / frais annexes	
Étude sol	1 600,00 €
Thermique RT 2020	1 600,00 €
Bureau de contrôle	4 500,00 €
Sous-total MOE/Études	39 700,00 €
Travaux	
extension garderie	202 700,00 €
ravalement façades	96 000,00 €
Pilotage du chauffage	15 719,00 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)	354 119,00 €
Financements de l'opération	
Fonds vert	180 000,00 €
Conseil départemental	103 000,00 €
Total aides publiques	283 000,00 €
Part de la collectivité (fonds propres)	71 119,00 €
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT) 354 119,00	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention pour financer ces travaux :

- Au Conseil Départemental de la Haute-Garonne.
- A l'État dans le cadre du programme « Fonds vert » Edition 2024.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an.

Pose d'une barrière à la Granja del Castèl

CM-03-2024 - 07/12

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil Municipal que suite à des intrusions dans l'enceinte de la salle la Granja del Castèl, il a été décidé de poser un portail à l'entrée.

Des devis ont établis :

- BP Urbain (Venerque) : Fourniture d'une barrière amovible1 246€ HT
- UTPP (Labastide Beauvoir) : travaux de pose1 595€ HT

Soit un total HT de2 841€

TVA 20% 568.20€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Accepte les devis présentés
- Décide de solliciter une subvention pour financer ces travaux au conseil départemental de la Haute-Garonne.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an.

Projet ACTES

CM-03-2024 - 08/13

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'État s'est engagé dans un projet dénommé « ACTES » (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé), qui pose les principes de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Ces principes sont définis par l'article 19 de la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales codifié aux articles L2131-1, L3131-1 et L1414-1 du code général des collectivités territoriales, et par le décret n°2005-324 du 07 avril 2005.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,
- de choisir pour ce faire, le dispositif S2low commercialisé par la société ADULLACT

- D'autoriser le maire à signer les conventions suivantes :

- Convention entre le représentant de l'État et la mairie d'Aureville pour la transmission électronique des actes au représentant de l'État

- Convention entre le Sicoval et la mairie d'Aureville pour la mise à disposition de la plateforme de télétransmission des actes au contrôle de la légalité de la préfecture

Afin de formaliser les modalités de ces échanges dématérialisés.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an.

SUJETS SANS DÉBAT

Vie Communale

Urbanisation/Voirie/Travaux

Aménagement entrée salle La Granja del Castèl

Nous sommes en attente du devis d'aménagement de la plateforme que doit établir le Sicoval suite aux remarques formulées par le conseil municipal. Il a été proposé de réaliser une liaison entre les deux parkings (celui du point tri et celui de l'école pour agrandir la capacité de stationnement, notamment lors de manifestations plus importantes à la Granja. Le Sicoval va également établir un devis.

École/Jeunes/Sport/Associations

Écoles

Collège

Une réunion a eu lieu avec le service transport de la Région en vue de définir le circuit de transport scolaire avec le collège du Vernet. Un circuit est actuellement arrêté avec des arrêts au Clos du Cossignol, au Village, à la Marquemale et à la place d'En Sériès. Une étude est en cours pour éventuellement allonger la tournée dans la mesure où le bus de transport puisse circuler en sécurité et que les arrêts soient également sécurisés pour les élèves.

RPI

Projet ALAE : Le dossier de présentation n'est pas complet à ce jour, il sera présenté lors d'un prochain conseil municipal. Suite au conseil d'école, quelques travaux sont à réaliser. La directrice souhaite équiper l'école de 2 malles supplémentaires PPMS. Le prochain conseil d'école se déroulera le 17 juin, la présence des Maires est souhaitée.

Jeunes

La sortie patinoire du 23 mars 2024 a réuni 12 enfants et 9 adultes. Un moment sympathique a été partagé.

En préparation : une soirée foot Urba le 25 mai avec les 3 autres communes (Goyrans, Lacroix-Falgarde, Clermont-le-Fort)

Associations

Arbres et Paysages d'Autan

L'assemblée générale se déroulera le 5 avril à AYGUESVIVES, Monsieur André GILLES y représentera la mairie d'Aureville.

Café associatif

Le Café Associatif a organisé une soirée ENNEAGRAMME qui a été très appréciée par les participants. L'association tiendra son assemblée générale le 7 avril 2024, Monsieur Dominique ANDRE y participera.

Comité des fêtes

Le comité des fêtes d'Aureville a organisé une soirée Bières, une belle soirée avec environ 140 participants.

CCAS

Rappel le repas du CCAS 6 avril 2024. Tous les membres du conseil municipal sont chaleureusement invités.

Réunion pour le vote du CA 2023 et du BP 2024 le 9 avril 2024.

Communication

Les plaquettes de présentation de la Granja sont imprimées.

Vie Intercommunale

Sicoval

Communauté de commune

Vote du budget le 15 avril 2024.

Groupe opérationnel gestion des déchets

Depuis le 1er janvier 2023, tous les emballages et papiers se trient dans le container jaune. Il est constaté une baisse du poids des ordures ménagères (-13kg) et une légère hausse du poids du bac de tri (+4kg).

Le Sicoval envisage maintenant de développer le recyclage des biodéchets (alimentaires et verts). Des expériences sont en cours sur le territoire.

Groupe opérationnel restauration collective

Point sur le budget ; le budget 2023 est en équilibre mais avec l'application de la loi Egalim (plus de bio et de local) et l'élimination des barquettes plastique, le Sicoval prévoit une augmentation du prix du repas de 0.25cts en septembre 2024.

Merci à Corinne pour la collation.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire clôt la séance du conseil municipal à 23h30.

La prochaine réunion du conseil municipal est prévue le mardi 30 avril 2024 à 20h30.

CM-02-2024 – 01/02 : Identification des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables.

CM-02-2024 – 02/03 : Extension garderie scolaire / Rénovation énergétique / Ravalement des façades école RDCH et R+1 - Demande de subventions - Annule et remplace la délibération du 12/12/2023

CM-02-2024 – 03/04 : Indemnités du Maire et des Adjointes. Abroge et remplace la délibération du 12 décembre 2023

CM-02-2024 – 04/05 : Délibération fixant le taux promus / promouvables pour l'année 2024

AJAC Carole	
ANDRE Dominique	
BACCHIN Patrice	
BOISLIVEAU Anthony	
CAMUS Gabriel	
CASSAN Christine	
ESPIC Xavier	
GILLES André	absent
GROENEN Jesse	
LANDREA Benoît	
MANENT Corinne	
MOUMIN Jean-Marc	absent
SCHMIT Sylvie	absente
TARROUX Francis	
VERBEKE Céline	



Compte Rendu de la réunion du conseil municipal d'Aureville

Mardi 26 mars 2024 - CM 2024-02

Ouverture de séance : 20 heures 30.

Membres en exercice : 15 / Présents : 12/ Pouvoir : 0 / Votants : 12

Présents : *ESPIC Xavier, Maire - AJAC Carole - TARROUX Francis - CAMUS Gabriel - VERBEKE Céline - MANENT Corinne - GROENEN Jesse - BACCHIN Patrice - LANDREA Benoît - CASSAN Christine - BOISLIVEAU - Anthony ANDRE Dominique.*

Absents excusés : *SCHMIT Sylvie - MOUMIN Jean-Marc - GILLES André.*

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT), Madame *MANENT Corinne* est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu du 27 février 2024

Sujet avec débats

I. BUDGET

1. Approbation du compte de gestion 2023
2. Approbation du compte administratif 2023
3. Affectation du résultat
4. Vote des subventions associations 2024
5. Vote des taux d'imposition 2024
6. Vote BP 2024

2. Demandes de subventions pour le projet école (modification du plan de financement)

3. Portail la Granja del Castèl

4. ACTES - Signature d'une convention avec le Sicoval

Vie Communale

- Compte rendu des activités communales

Vie Intercommunale.

- Compte rendu des activités intercommunales

Questions diverses



TABLE DES MATIÈRES

SUJETS AVEC DÉBAT

BUDGET

État récapitulatif des indemnités perçues mensuellement par les élus.
Approbation du compte de gestion 2023.
Approbation du compte administratif 2023
Affectation du résultat du budget communal 2023
Vote des subventions aux associations
Vote des taux d'imposition des taxes
Vote du Budget Primitif 2024

TRAVAUX

Extension garderie scolaire / Rénovation énergétique / Ravalement des façades école RDCH et R+1 - Demande de subventions - Annule et remplace la délibération du 27 février 2024.
Pose d'une barrière à la Granja del Castèl
Projet ACTES

SUJETS SANS DÉBAT

Vie Communale

Urbanisation/Voirie/Travaux
Aménagement entrée salle La Ganja del Castèl

Ecole/Jeunes/Sport/Associations

Ecoles

Collège

RPI

Jeunes

Associations

Arbres et Paysages d'Autan

Café associatif

Comité des fêtes

CCAS

Communication

Vie Intercommunale

Sicoval

Communauté de commune

Groupe opérationnel gestion des déchets

Groupe opérationnel restauration collective

Monsieur le Maire ouvre la séance du 26 mars 2024 à 20h30. Le compte rendu de la réunion du 27 février 2024 est approuvé à l'unanimité.

SUJETS AVEC DÉBAT

BUDGET

État récapitulatif des indemnités perçues mensuellement par les élus.

L'article L 2123-24-1-1 du CGCT, créé par la loi Engagement et proximité, prévoit que chaque année les communes établissent et communiquent aux conseillers municipaux, avant l'examen du budget de la commune, un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toute fonction exercés en leur sein et au sein de tout syndicat.

	ESPIC Xavier		MANENT Corinne	MOUMIN Jean- Marc	TARROUX Francis
Fonction	Maire d'Aureville	Personne associée au conseil de communauté du Sicoval	Maire-Adjoint d'Aureville	Maire-Adjoint d'Aureville	Maire-Adjoint d'Aureville
Indemnité mensuelle nette de fonction	428.10 €	543.21 €	107 €	107 €	107 €
Avantage en nature	/		/	/	/
Remboursement de frais	/		/	/	/

Approbation du compte de gestion 2023.

CM-03-2024 - 01/06

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus.

Approbation du compte administratif 2023

CM-03-2024 - 02/07

Sous la présidence de Monsieur Dominique ANDRE, conseiller municipal chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2023 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	464 080.40 €
Recettes	507 197.04 €
Excédent de clôture :	43 116.64 €

Investissement

Dépenses	831 700.98 €
Recettes	1 358 892.43 €
Excédent de clôture :	527 191.45 €

Restes à réaliser :

Dépenses : 0 €
Recettes : 0 €

Hors de la présence de Monsieur Xavier ESPIC, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2023.

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus.

Affectation du résultat du budget communal 2023

CM-03-2024 - 03/08

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 43 116.64 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultats de fonctionnement

Résultat de l'exercice: + 43 116.64 €

Résultats antérieurs reportés :	+ 924 954.16 €
Résultat à affecter:	968 070.80 €
<u>Solde d'exécution d'investissement :</u>	
- Résultat de l'exercice :	+ 527 191.45 €
- Résultat antérieur reporté :	- 666 702.25 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €

AFFECTATION

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	139 510.80 €
2) Report en fonctionnement R 002	828 560.00 €
3) Report en Investissement R002	0.00 €

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus.

Vote des subventions aux associations

	Subvention 2024
ACCA (Association de chasse)	500
AURECLER	500
CAMINAREM	500
CAFE ASSOCIATIF	400
COMITE DES FÊTES	3 700
OCCE Coopérative scolaire	(70 élèves x 11) 770€ 750€ (classe verte)
FOYER RURAL	3 500
NOEL	200
PASTEL	550
Prévention routière	100
Club de pétanque	500
TOTAL / an	11 970€

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus

Vote des taux d'imposition des taxes

CM-03-2024 - 04/09

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS).

Il précise que le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Lors de la réunion de travail du 27 mars 2023 il a été proposé de procéder au vote d'un taux de THRS plus cohérent par rapport au taux de TFPB, soit 12%.

En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de :

- Voter comme suit les taux en 2024

TAXES	Taux 2023 (rappel)	Taux 2024
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	33,67	34
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	38,37	38,75
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (THRS)	0	12

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter pour 2024 les taux suivants :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 34 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 38,75 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : 12 %

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus.

Vote du Budget Primitif 2024

CM-03-2024 - 05/10

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024, arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 12 mars 2024, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 351 464.08 €
Dépenses et recettes d'investissement : 487 050.00 €

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 351 464.08	1 351 464.08
Section d'investissement	487 050.00	487 050.00
TOTAL	1 838 514.08	1 838 514.08

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif 2024,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le budget primitif 2024 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 351 464.08	1 351 464.08
Section d'investissement	487 050.00	487 050.00
TOTAL	1 838 514.08	1 838 514.08

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus.

TRAVAUX

Extension garderie scolaire / Rénovation énergétique / Ravalement des façades école RDCH et R+1 - Demande de subventions - Annule et remplace la délibération du 27 février 2024.

CM-03-2024 - 06/11

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil Municipal que par délibération du 26 septembre 2023, il a décidé de travaux d'extension et de rénovation énergétique des bâtiments scolaires.

LOT N° 1	Voirie Réseaux Divers Assainissement	22 500,00
LOT N°1bis	Fondations	6 500,00
LOT N° 2	Gros Œuvre	18 000,00
LOT N° 3	Charpente Couverture Préau couvert	21 200,00
LOT N° 3bis	Isolation des combles	6 000,00
LOT N° 4	Menuiseries Aluminium	16 000,00
LOT N° 5	Doublages / Isolation / cloisonnements	24 000,00
LOT N° 6	Fourniture portes	3500,00
LOT N° 7	Plomberie Sanitaires	7 000,00
LOT N° 8	Courant fort Courant faible / VMC	12 000,00
LOT N° 9	Chauffage par clim gainable	31 500,00
LOT N° 10	Revêtements de sols intérieurs sols souples	14 000,00
LOT N° 11	Peintures intérieures	13 000,00
LOT N° 12	Revêtements de murs extérieurs / isolation et ravalement	96 000,00
LOT N° 13	Serrurerie	7 500,00
LOT N° 14	Centralisation et gestion calendaire des systèmes de chauffage	15 719,00
Travaux HT		314 419.00
<u>Frais annexes</u>		
Honoraires Architectes	FT 10% plus REL	32 000,00
Bureau d'étude sol	FT	1600,00
Thermique RT 2020	FT	1600,00
Bureau de contrôle	FT	4500,00
Total H.T. :		354 119,00
T.V.A. 20,0 % :		70 823,80
Total TTC		424 942.80 €

Monsieur le Maire présente à son Conseil Municipal le plan de financement pour la réalisation de ce projet. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le projet de travaux.

Monsieur le Maire présente ensuite le plan de financement pour réaliser cette opération.

Nature des dépenses	Montant (HT)
Maîtrise d'œuvre	
Honoraires architecte	32 000,00 €
Études complémentaires / frais annexes	
Étude sol	1 600,00 €
Thermique RT 2020	1 600,00 €
Bureau de contrôle	4 500,00 €
Sous-total MOE/Études	39 700,00 €
Travaux	
extension garderie	202 700,00 €
ravalement façades	96 000,00 €
Pilotage du chauffage	15 719,00 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)	354 119,00 €
Financements de l'opération	
Fonds vert	180 000,00 €
Conseil départemental	103 000,00 €
Total aides publiques	283 000,00 €
Part de la collectivité (fonds propres)	71 119,00 €
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT) 354 119,00	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention pour financer ces travaux :

- Au Conseil Départemental de la Haute-Garonne.
- A l'État dans le cadre du programme « Fonds vert » Edition 2024.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an.

Pose d'une barrière à la Granja del Castèl

CM-03-2024 - 07/12

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil Municipal que suite à des intrusions dans l'enceinte de la salle la Granja del Castèl, il a été décidé de poser un portail à l'entrée.

Des devis ont établis :

- BP Urbain (Venerque) : Fourniture d'une barrière amovible1 246€ HT
- UTPP (Labastide Beauvoir) : travaux de pose1 595€ HT

Soit un total HT de2 841€

TVA 20% 568.20€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Accepte les devis présentés
- Décide de solliciter une subvention pour financer ces travaux au conseil départemental de la Haute-Garonne.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an.

Projet ACTES

CM-03-2024 - 08/13

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'État s'est engagé dans un projet dénommé « ACTES » (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé), qui pose les principes de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Ces principes sont définis par l'article 19 de la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales codifié aux articles L2131-1, L3131-1 et L1414-1 du code général des collectivités territoriales, et par le décret n°2005-324 du 07 avril 2005.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,
- de choisir pour ce faire, le dispositif S2low commercialisé par la société ADULLACT

- D'autoriser le maire à signer les conventions suivantes :

- Convention entre le représentant de l'État et la mairie d'Aureville pour la transmission électronique des actes au représentant de l'État

- Convention entre le Sicoval et la mairie d'Aureville pour la mise à disposition de la plateforme de télétransmission des actes au contrôle de la légalité de la préfecture

Afin de formaliser les modalités de ces échanges dématérialisés.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an.

SUJETS SANS DÉBAT

Vie Communale

Urbanisation/Voirie/Travaux

Aménagement entrée salle La Granja del Castèl

Nous sommes en attente du devis d'aménagement de la plateforme que doit établir le Sicoval suite aux remarques formulées par le conseil municipal. Il a été proposé de réaliser une liaison entre les deux parkings (celui du point tri et celui de l'école pour agrandir la capacité de stationnement, notamment lors de manifestations plus importantes à la Granja. Le Sicoval va également établir un devis.

École/Jeunes/Sport/Associations

Écoles

Collège

Une réunion a eu lieu avec le service transport de la Région en vue de définir le circuit de transport scolaire avec le collège du Vernet. Un circuit est actuellement arrêté avec des arrêts au Clos du Cossignol, au Village, à la Marquemale et à la place d'En Sériès. Une étude est en cours pour éventuellement allonger la tournée dans la mesure où le bus de transport puisse circuler en sécurité et que les arrêts soient également sécurisés pour les élèves.

RPI

Projet ALAE : Le dossier de présentation n'est pas complet à ce jour, il sera présenté lors d'un prochain conseil municipal. Suite au conseil d'école, quelques travaux sont à réaliser. La directrice souhaite équiper l'école de 2 mallettes supplémentaires PPMS. Le prochain conseil d'école se déroulera le 17 juin, la présence des Maires est souhaitée.

Jeunes

La sortie patinoire du 23 mars 2024 a réuni 12 enfants et 9 adultes. Un moment sympathique a été partagé.

En préparation : une soirée foot Urba le 25 mai avec les 3 autres communes (Goyrans, Lacroix-Falgarde, Clermont-le-Fort)

Associations

Arbres et Paysages d'Autan

L'assemblée générale se déroulera le 5 avril à AYGUESVIVES, Monsieur André GILLES y représentera la mairie d'Aureville.

Café associatif

Le Café Associatif a organisé une soirée ENNEAGRAMME qui a été très appréciée par les participants. L'association tiendra son assemblée générale le 7 avril 2024, Monsieur Dominique ANDRE y participera.

Comité des fêtes

Le comité des fêtes d'Aureville a organisé une soirée Bières, une belle soirée avec environ 140 participants.

CCAS

Rappel le repas du CCAS 6 avril 2024. Tous les membres du conseil municipal sont chaleureusement invités.

Réunion pour le vote du CA 2023 et du BP 2024 le 9 avril 2024.

Communication

Les plaquettes de présentation de la Granja sont imprimées.

Vie Intercommunale

Sicoval

Communauté de commune

Vote du budget le 15 avril 2024.

Groupe opérationnel gestion des déchets

Depuis le 1er janvier 2023, tous les emballages et papiers se trient dans le container jaune. Il est constaté une baisse du poids des ordures ménagères (-13kg) et une légère hausse du poids du bac de tri (+4kg).

Le Sicoval envisage maintenant de développer le recyclage des biodéchets (alimentaires et verts). Des expériences sont en cours sur le territoire.

Groupe opérationnel restauration collective

Point sur le budget ; le budget 2023 est en équilibre mais avec l'application de la loi Egalim (plus de bio et de local) et l'élimination des barquettes plastique, le Sicoval prévoit une augmentation du prix du repas de 0.25cts en septembre 2024.

Merci à Corinne pour la collation.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire clôt la séance du conseil municipal à 23h30.

La prochaine réunion du conseil municipal est prévue le mardi 30 avril 2024 à 20h30.

CM-02-2024 – 01/02 : Identification des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables.

CM-02-2024 – 02/03 : Extension garderie scolaire / Rénovation énergétique / Ravalement des façades école RDCH et R+1 - Demande de subventions - Annule et remplace la délibération du 12/12/2023

CM-02-2024 – 03/04 : Indemnités du Maire et des Adjointes. Abroge et remplace la délibération du 12 décembre 2023

CM-02-2024 – 04/05 : Délibération fixant le taux promus / promouvables pour l'année 2024

AJAC Carole	
ANDRE Dominique	
BACCHIN Patrice	
BOISLIVEAU Anthony	
CAMUS Gabriel	
CASSAN Christine	
ESPIC Xavier	
GILLES André	absent
GROENEN Jesse	
LANDREA Benoît	
MANENT Corinne	
MOUMIN Jean-Marc	absent
SCHMIT Sylvie	absente
TARROUX Francis	
VERBEKE Céline	